

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des solidarités et de la santé

Arrêté du 11 JUIN 2019

**portant composition nominative des bureaux de vote pour les élections professionnelles au
Conseil supérieur des personnels médicaux, odontologistes et pharmaceutiques des
établissements publics de santé**

NOR : SSAH1915950A

La ministre des solidarités et de la santé,

Vu le code de la santé publique, notamment les articles R.6156-3 et R.6156-21 ;

Vu l'arrêté de la ministre des solidarités et de la santé du 16 avril 2019 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour les élections professionnelles au conseil supérieur des personnels médicaux, odontologistes et pharmaceutiques des établissements publics de santé, notamment son article 5 ;

Arrête :

Article 1er

Sont désignés membres des bureaux de vote des élections professionnelles au Conseil supérieur des personnels médicaux, odontologistes et pharmaceutiques des établissements publics de santé :

Bureau de vote n°1 : collège des personnels enseignants et hospitaliers permanents et stagiaires

M. Alexandre FOURNIER, chef de bureau par intérim à la sous-direction des ressources humaines du système de santé de la direction générale de l'offre de soins, président ;

Mme Nathalie FOUQUET, chargée de mission à la sous-direction des ressources humaines du système de santé de la direction générale de l'offre de soins, secrétaire ;

M. Sadek BELOUCIF, délégué désigné par la liste d'union CMH-INPH-SNAM-HP ;

M. Eric LE BIHAN, délégué désigné par la liste d'union Action Praticien Hôpital et Jeunes Médecins ;

Bureau de vote n°2 : collège des praticiens hospitaliers titulaires et probatoires

Mme Véronique PERIN-FOUCAULT, adjointe au chef de bureau à la sous-direction des ressources humaines du système de santé de la direction générale de l'offre de soins, présidente ;

Mme Alexandra ORFANOS, chargée de mission à la sous-direction des ressources humaines du système de santé de la direction générale de l'offre de soins, secrétaire ;

Mme Emmanuelle DURAND, déléguée désignée par la liste d'union Action Praticiens Hôpital et Jeunes Médecins ;

M. Patrick LEGLISE, délégué désigné par la liste d'union CMH-INPH-SNAM-HP ;

M. Christophe PRUDHOMME, délégué désigné par la liste d'union AMUF-CGT ;

M. Olivier VARNET, délégué désigné par la liste d'union SNMH-FO ;

Bureau de vote n°3 : collège des praticiens sous contrat et personnels enseignants et hospitaliers temporaires

Mme Christine ABROSSIMOV, cheffe de projet à la direction générale de l'offre de soins, présidente ;

Mme Justine COURTECUISSSE, chargée de mission à la sous-direction des ressources humaines du système de santé de la direction générale de l'offre de soin, secrétaire ;

M. Smain BERKANI, délégué de liste désigné par SNMH-FO ;

Mme Sylviane DYDYMSKI, déléguée désignée par la liste d'union CMH-INPH-SNAM-HP ;

M. Emanuel LOEB, délégué désigné par la liste d'union Action Praticiens Hôpital et Jeunes Médecins ;

M. Christophe PRUDHOMME, délégué désigné par la liste d'union AMUF-CGT.

Article 2

La directrice générale de l'offre de soins est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la république française et notifié à chacun des membres et mis en ligne sur le site du ministère des solidarités et de la santé.

Fait le

11 JUIN 2019

Pour la Ministre et par délégation
~~La chef de service~~
Adjointe à la Directrice Générale de l'Offre de Soins

Stéphanie DECOOPMAN